

REGLEMENT de la SALLE DES FÊTES de SALLENELLES.

- La personne louant la salle devient la responsable attitrée de la salle.
- Une attestation d'assurance habitation avec responsabilité civile pour la location d'une salle sera demandée à la réservation,
- Une caution sera demandée à la réservation de la salle.
- Un état des lieux sera effectué à la remise des clefs. (propreté des lieux, décompte de la vaisselle, fonctionnement du chauffage et du matériel mis à disposition).
- La somme due pour la réservation de la salle sera exigée contre remise des clefs le jour de l'état des lieux.
- Le responsable devra veiller aux règles des nuisances sonores. la musique devra rester dans des normes acceptables pour le voisinage.
Au même titre, les portes d'accès devront rester fermées afin de limiter les nuisances.
- La salle est louée pour un maximum de quarante neuf personnes.
- Le stationnement dans la cour devra être limité à deux véhicules, les autres voitures prendront place sur le parking situé à l'arrière de la salle des fêtes.
- Les éventuelles dégradations à l'intérieur de la cour (fleurs, monument aux morts etc.) entraîneront la perte de toute ou partie de la caution.
- L'électroménager mis à disposition devra être nettoyé après utilisation.
- La salle devra être nettoyée et balayée, les tables et la cuisine, lavées avant la remise des clefs. Le dimanche soir, le container poubelle devra être déposé rue André -Pierre Marie.
- Les toilettes devront être nettoyées et lavées, poubelles vidées avant la remise des clefs.
- Le non nettoyage de la salle et des toilettes entraînera la perte de toute ou partie de la caution.
- A la remise des clefs en fin de location. un état des lieux sera effectué.
- Si des dégradations sont avérées : pertes, casse de vaisselle, détériorations des chaises, tables etc., toute ou partie de la caution sera retenue.
- A la fin de l'état des lieux, si aucune anomalie n'est relevée la caution sera rendue au responsable attitré.
- La caution pour la location de la salle est fixée à 300 €.
- Le prix de la location est fixé à 200 € pour les habitants de Sallenelles pour le week-end et à 100€ pour une journée seule. pour les habitants extérieurs de Sallenelles le prix de la location est fixé à 300 € pour le week-end et 150 € pour une journée seule.
- Le titulaire de la location ne pourra en aucun cas sous-louer la salle des fêtes à une tierce personne.

Le titulaire de la location reconnaît avoir lu le règlement et en accepte les conditions.

Nom, prénom, adresse, adresse mail, n° de téléphone.....
.....
.....
.....
.....

Datez, signez suivi de la mention « lu & approuvé » :